

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2011
MARIGNY L'ÉGLISE

COMPTE RENDU



Membres : 25

Présents : 19

Excusés : 6

Date d'envoi de la convocation : 24 mars 2011

LE 8 AVRIL 2011, A 19H00, S'EST REUNI LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU MORVAN A MARIGNY L'ÉGLISE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-SEBASTIEN HALLIEZ, POUR LA TENUE D'UNE SEANCE ORDINAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCATION ADRESSEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT EN DATE DU 24 MARS 2011.

Membres présents :

Robert SAUTEREL, Michel PETETIN (Bazoches), Jean-Sébastien HALLIEZ, Michel RICHARD, (Brassy), Patrice GRIMARDIAS (Chaloux), Lucienne BIARDOUX, Jean MORIN (Dun Les Places), Thomas PLOUVIN, Bernard PLEUTIN (Empury), Hélène PINGUET, Jean Pierre LACROIX, Fabien BAZIN (Lormes), Jean-Claude JACQUINOT (Marigny L'Eglise), Odile RAPPENEAU (St André en Morvan), Christian OPIOLA, Michel NICOT (St Martin du Puy)

Procurations: Dominique MADJANSKI à Régis MAURISSO (Brassy), Yves GIRARDOT à Elisabeth LOUDENOT (Chaloux), Daniel GRANGER à Gloria DROUIN (Saint André en Morvan)

Excusés :

Christian PAUL, Jean Marc BOURGEOT (Lormes), Philippe DAUVERGNE (Marigny L'Eglise), Alban BOURGEOT, Maurice THEVENIN (Pouques Lormes)

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Débat d'orientation budgétaire
- ✓ Point sur le fonctionnement du SPANC
- ✓ Projet d'étude sur la réforme du système de collecte des déchets
- ✓ Point sur les démarches liées à la réforme intercommunale
- ✓ Questions diverses

Pour la poursuite des actions engagées
dans un contexte financier difficile et incertain

1° Budget Annexe des Ordures Ménagères : maintenir l'acquis de 2010 sur le pouvoir d'achat des contribuables (environ 15 € par habitant), poursuivre l'effort sur les économies liées au tri sélectif des déchets

Compte tenu de la politique mise en place avec succès depuis un peu plus d'un an sur le système de collecte, la baisse du tonnage constatée sur désormais l'ensemble des tournées, le budget des ordures ménagères se trouve à un tournant positif. Cependant, il convient **d'être encore très vigilant**, car les résultats de l'année 2010 ne se sont pas encore accompagnés **d'une visibilité financière suffisante**.

Sur le plan général, la baisse des tonnages rapportée au nombre d'habitants **effectivement concernés a été la plus forte du département de la Nièvre**. Celle-ci s'explique sans doute par le double facteur **de rigueur sur les contrôles**, mais aussi de **baisse de la pression fiscale**, montrant ainsi le **lien de cause à effet sur le tri sélectif**.

En effet, le calcul des cotisations à verser au SIEEN pour l'enfouissement des déchets est basé sur **les résultats de l'année précédente**. Il en est de même pour les aides et les soutiens au tri sélectif.

Nous avons l'an passé votés une baisse des taux de 6 %, ce qui correspondait à une économie de l'ordre de 30 000 € environ. L'embauche de deux emplois aidés a permis de gérer la masse salariale de manière très rigoureuse (coût global des deux postes, environ 30 000 €, coût pour la CCPM 4 000 €).

Les tonnages économisés ont été **de l'ordre de 250 T, soit environ 30 000 €**. **Les aides et soutiens au tri sélectif ont augmenté dans une proportion remarquable (autour de 35 000 € environ)**. L'achat des sacs translucide a représenté un nouvel investissement important, qui sera à poursuivre. Cela permet **aux ménages d'économiser environ 30 000 € par an, sur les sacs**.

Enfin, **l'acquisition de la nouvelle benne** est effective.

Au total, en conjuguant la baisse de la fiscalité de 30 000 € et la mise à disposition gratuite de sacs, **c'est environ 60 000 € qui a été redistribué en pouvoir d'achat** pour les habitants du canton de Lormes, **soit environ 15 € par habitant**.

Pour l'année 2011, l'objectif est d'accentuer encore la baisse des tonnages **(entre 300 et 400 T de déchets, soit environ 40 000 € d'économies)**.

Il sera cependant difficile de proposer une nouvelle baisse des taux, **mais sans doute possible une stabilité des taux**. En effet, le budget des Ordures Ménagères a toujours été marqué par une gestion un peu cavalière, certaines factures d'enfouissement des déchets étant réglées jusqu'en septembre de l'année N, ce qu'il conviendrait de régulariser progressivement, en commençant par cette année 2011.

Cette proposition **laisserait les usagers bénéficier de la baisse des impôts de 2010 en 2011**, et donc de vérifier par l'action que les économies sont bien redistribuées sur les impôts locaux.

a) Section de fonctionnement :

Le budget des ordures ménagères est prévu en équilibre en fonctionnement à hauteur de 648 000 € environ, contre 625 000 € en dépenses exécutées en 2010.

Cela représente une quasi stabilité globale (environ 3 % de hausse, mais sans hausse de la fiscalité).

Les points essentiels et nouveaux :

Les dépenses :

-**L'achat de sacs translucides et de sacs bio dégradables mis gratuitement à disposition de la population (25 000 €)**, sachant que nous avons désormais 6 mois de stocks d'avance, ce qui explique la baisse par rapport à l'année précédente (41 000 €)

-**Une hausse forte sur la prestation des containers (120 000 € contre 79 000 € en 2010**, en effet 44 000 € de factures ont déjà été payées au 1^{er} février 2011), ce qui montre :

*L'augmentation forte du **tri** par la population

*La probabilité d'avoir une forte augmentation **du soutien financier au tri sélectif** dans le cadre des aides s'y rapportant

*La nécessité d'avancer très **vite sur la réflexion de modification du système de collecte** : la collecte à domicile selon le système de collecte hebdomadaire alterné permettrait de réduire considérablement les dépenses de ce poste, ceci à frais de personnel et de matériel constant

-L'augmentation du budget lié à la collecte de **déchets spéciaux**, issus de la déchetterie, passant de **24 000 à 30 000 €**.

-Le remboursement de frais au budget général, proratisés sur les consommables, le loyer, le chauffage à hauteur de 30 % environ des dépenses générales de la collectivité, soit 6 000 €.

-Une légère baisse des frais de personnel, la CCPM ayant embauché à ce stade un seul contrat aidé. A noter qu'un **jeune au titre du service civique pourrait être embauché au printemps**.

-Une baisse des **dépenses prévues pour l'enfouissement des déchets, qui sont prévues pour passer de 158 000 à 150 000 €**. Ce chiffrage est en cours de validation, car nous devons au SIEEN l'enfouissement des déchets de septembre à décembre 2010, donc il faut encore payer 4 factures de 2010, mais les tonnages avaient été surestimés par rapport à la réalité constatée. Nous sommes dans tous les cas dans une dynamique **de forte baisse structurelle**, même s'il reste à rattraper le retard de cavalerie des années précédentes.

-Le paiement de l'achat des composteurs (env 12 000 €), dont environ 160 sur 200 ont déjà été vendus.

-A noter un petit déficit reporté de 7 809 € à intégrer en dépenses.

Les recettes :

-La cession de véhicule à hauteur de 5 000 €

-Une **quasi stabilité des recettes fiscales** issues de la Taxe d'Enlèvement sur des ordures ménagères, qui passerait de 482 000 € à environ 490 000 €, ce qui représente à peine l'évolution des bases (env 2 % en général), et donc correspond à **une fiscalité 0, stable sur les taux**.

-Une augmentation des soutiens au tri sélectif, actuellement en vérification, qui est proposée de passer **de 63 000 € à 98 670 €**, soit environ 35 000 € de plus, une somme de 35 000 € ayant déjà été perçue en janvier 2011.

b) Section d'investissement

La section d'investissement, équilibrée à hauteur de 295 000 € environ, avec les restes à réaliser.

Elle présente un excédent reporté de 55 000 €.

Elle concerne essentiellement :

- Le paiement de l'achat de la nouvelle benne
- La participation à la voirie du quai de transfert de Corbigny de 30 000 €, à titre définitif.
- Quelques travaux d'abri à la déchetterie de 4 000 €

Il faudra débattre sur la proposition de construire un bâtiment neuf pour le service environnement à la sortie de Lormes (face au CAT).

Les estimations sont assez élevées (env 250 000 €), mais elles ne peuvent guère être abaissées compte tenu des besoins.

Le débat pourrait porter sur l'opportunité de réaliser cet investissement cette année, sachant qu'un emprunt devrait être réalisé, ce qui signifie **environ 18 000 € d'amortissement par an sur 20 ans.**

2° Budget Général : un contexte financier difficile, une volonté de poursuivre les efforts qui sont la marque de fabrique de la CCPM : développement économique et touristique, services à la population, entretien des abords de la voirie, aide à la dynamique associative, sportive et culturelle.

Au moment où s'engagent les premières discussions sur le rapprochement et la fusions d'intercommunalités, il est nécessaire de préciser dans quel contexte financier se situe cette démarche.

Les Communautés de Communes ont été créées pour répondre à deux enjeux majeurs :

-Mettre en place des services nouveaux, indispensables pour assurer la vie collective locale, l'animation du territoire, l'offre en matière de services au public, de développement culturel et sportif, la professionnalisation de l'accueil touristique etc...

-Assurer des investissements structurants, dans les domaines économiques, touristiques, sportifs, permettant au territoire **de passer un cap et de rattraper**, en partie, **le retard** qui avait été pris durant la deuxième partie du 20^{ème} siècle dans les territoires ruraux les plus isolés.

Cette stratégie volontariste, a permis au canton de Lormes **de regagner globalement des habitants**, d'être un des cantons **les plus attractifs du département en terme de d'arrivée de population nouvelle**, d'être aussi mieux reconnu au niveau local et régional **grâce à une programmation culturelle et sportive d'une forte densité.**

Cette dynamique a permis d'impliquer chaque année **des centaines de bénévoles**, de redonner une perspective plus positive, et aussi de valider le positionnement du canton en **qualité de vie.**

La Communauté de Communes a dû ainsi **depuis 14 ans énormément investir** par rapport à ses capacités, tout en essayant, chaque année, **de calculer ses prévisions budgétaires au plus juste**, ceci afin de proposer aux contribuables l'impact le plus faible possible. Cela a généré par exemple un nombre d'emplois directs dans les bâtiments économiques **de l'ordre de plusieurs dizaines**. Cela a permis à une **offre de service de très bonne qualité (enfance/jeunesse, personnes âgées, mobilité, accueil touristique) de se combiner avec une réelle ambition.**

Nous sommes également aujourd'hui l'une des **Communautés de Communes les plus intégrées fiscalement du département** (46 % d'intégration fiscale, moyenne nationale de 30 %) et **une de celles qui agit dans le plus de domaines, ordures ménagères et assainissement non collectif compris.**

Cette intégration fiscale nous permet, par exemple, de bénéficier **d'une Dotation Globale de Fonctionnement de 170 000 € par an, soit 42 € par habitant, la plus élevée du département par habitant et par an.** Cette somme permet de réaliser des projets en l'économisant sur la feuille d'impôt des taxes locales.

Comme c'est le cas dans de très nombreuses intercommunalités, en 2011, le budget général de la Communauté de Communes est **bâti dans un contexte délicat :**

-Des **dépenses imprévues en 2010 ont alourdi nos charges** : réparation de matériel (+ 6 000 €), travaux de chaudière et travaux imprévus au Domaine de Velotte (environ 20 000 €), et les loyers perçus ont accusé une perte de 30 000 €, dont une partie est expliquée par le Domaine de Velotte, où 4 mois de loyers ont été remis suite aux graves dysfonctionnements de la chaudière (la nouvelle chaudière, elle, fonctionne parfaitement, et tous les loyers sont désormais honorés sans difficulté)

-**Des dépenses non réglées en 2009** (car elles mêmes issues d'une année 2008 prenant en charge une partie des dépenses de 2007 etc...) ont représenté environ 50 000 à 60 000 €. Le service comptabilité a dû, comme c'est le cas depuis plusieurs années, **arrêter de payer la plupart des factures fin octobre**, ce qui a pénalisé des fournisseurs, y compris locaux. Il est plus que temps, désormais, de régulariser la situation.

Cela représente un décalage de l'ordre de 80 000 €.

Les dépenses de 2010 ont été exécutées à 99.8 % ce qui montre à quel point l'exécution budgétaire de fin d'année a été tendue.

Et pourtant, un déséquilibre important a été constaté, lui-même créé par une gestion basée sur le report des dépenses durant les 3 derniers mois de l'année durant les années 2007 à 2011, avec l'objectif de ne pas trop toucher à la pression fiscale.

Ainsi, l'année 2010 n'est pas marquée par un réel déficit de fonctionnement, le CA est équilibré à - 3 000 € sur 1 296 000 € (soit 0.2 %), alors même qu'il marquait un déficit de départ de 24 820 €, la gestion 2010 étant donc en excédent de 21 000 €.

Cependant, compte tenu du décalage décrit plus haut, la réalité est différente.

-**Les factures « décalées » représentent 50 000 € + 20 000 € pour le centre social**, qui n'a pas perçu sa dernière part de 2010, car la CCPM ne pouvait l'honorer comptablement : il faut, cette année, mettre fin à ce système et régulariser globalement la situation

-**Des recettes ont été « anticipées »** : 30 000 € de FDT du département perçu en 2010, mais à reverser en 2011

Au total, le décalage concerne une **somme d'environ 100 000 €** qu'il nous faut rétablir, au risque d'être dans une situation délicate.

Beaucoup de Communautés de Communes voisinent qui réalisent des investissements importants, comme Corbigny avec la zone de Sardy, Montsauche, avec les investissements sur les Grands Lacs, sont par exemple confrontées à des problématiques d'équilibre budgétaire.

Des solutions pour un budget plus équilibré, et plus efficace

Les différentes solutions ont été travaillées depuis plusieurs mois, en liaison avec Jean-Claude JACQUINOT et les services. Ils consistent en trois directions :

- Faire des économies de fonctionnement à service constant** : renégociation des **emprunts**, adhésion à **l'association pour les économies de fonctionnement**, effort **salarial** sur le non remplacement du congé maternité de Justine BOUTEILLE, effort sur **l'école de musique**,
- Valoriser mieux encore les salaires** en particulier de nos partenaires actifs, comme le Comité de Développement, comme cela sera le cas pour **l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce** et le programme d'accueil des nouveaux arrivants avec le programme Massif Central
- Valoriser le travail effectué autour du **Service Public d'Assainissement Non Collectif** par sa participation au budget de fonctionnement

1° Faire des économies de fonctionnement à service constant. Plusieurs options ont été choisies :

- Renégociation des emprunts : une économie de 5 000 € environ a été réalisée
- Adhésion à **l'association pour les économies de fonctionnement** : environ 3 000 € peuvent être économisés sur la politique d'achats de fournitures
- Effort **salarial** sur le non remplacement du congé maternité de Justine BOUTEILLE : environ 3 000 € seront économisés
- Effort sur **l'école de musique** : environ 2 500 € à 3 000 € d'économies seront réalisées.

Au total, sur cette stratégie d'économies directes, environ 14 000 € peuvent être économisés

2° Valoriser mieux encore les salaires en particulier de nos partenaires actifs, comme le **Comité de Développement**, comme cela sera le cas pour **l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce** et le **programme d'accueil des nouveaux arrivants avec le programme Massif Central**

Jusqu'en 2009, le Comité de Développement bénéficiait d'une aide directe de 26 000 € par la CCPM.

En 2010, la baisse des financements FDT a contraint le Comité de Développement et la CCPM à **rechercher des moyens de relayer ces manques**. Fabien BAZIN a travaillé avec le CDCL et le programme Massif Central. Une aide de **70 % sur le salaire de Vincent BECERRA, du fait de l'inscription à ce programme, a permis de diminuer la participation de la CCPM au Comité de Développement**,

En 2011, l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce (OCMACS) sera mise en œuvre. Il a été proposé que le Comité de Développement prenne en charge **l'animation de ce programme** –en lieu et place du recrutement d'un animateur supplémentaire-, par le biais d'une convention de prestation de services conclue avec le Comité de Développement. Cela permettra le versement d'une aide au fonctionnement via la CCPM de l'ordre de 20 000 €.

Au total, l'aide directe nette de la CCPM au Comité de Développement pourra passer de 26 000 € à 10 000 €, **soit une économie nette d'environ 16 000 €.**

3° Valoriser le travail effectué autour du Service Public d'Assainissement Non Collectif par sa participation au budget de fonctionnement

La Communauté de Communes, en faisant le choix d'embaucher directement un agent supplémentaire face à l'afflux de demandes de particuliers pour les diagnostics, va bénéficier pendant 18 mois d'une aide au contrôle exceptionnelle de 29 € par diagnostic.

Le budget annexe du SPANC va donc être excédentaire, ce qui va permettre de reverser environ 20 000 € du budget du SPANC sur le budget général, ceci motivé par les coûts liés aux bureaux, chauffage, frais de personnel (accueil, secrétariat général, comptabilité).

Cela permettra une **économie globale sur le budget de fonctionnement d'environ 20 000 €.**

Au total, cette stratégie d'optimisation globale de la gestion de nos ressources et de nos dépenses doit se traduire par une économie ou une valorisation de l'ordre de 60 000 €.

Il restera cependant à mobiliser une enveloppe de **40 000 € en supplément (somme à préciser encore dans les détails)**, à prélever sur la fiscalité.

Plusieurs arguments concourent pour que cette démarche soit effectuée cette année :

1° La réforme fiscale supprime la part départementale de Taxe d'Habitation. Or, le département prélevait environ 66 % des impôts globaux de taxe d'habitation. **Il n'y aura pas, par nature, d'augmentation de la part départementale cette année.**

2° Le Conseil Général a décidé de ne pas augmenter les taux de Taxe Foncière cette année. Là encore, le département prélève environ 66 % des impôts globaux de taxe d'habitation.

Sur ces deux points, le Conseil Général avait augmenté de 5 % ses taux durant les 3 dernières années, ce qui, chaque année, **correspondait à une hausse nette de 30 % si cette augmentation avait prélevée par les impôts de** la Communauté de Communes, qui représentent seulement 16 % des recettes des impôts locaux, soit 6 fois moins (voir plus loin).

3° La Communauté de Communes n'augmentera pas les taux de Taxes sur les Ordures Ménagères, alors que celles-ci représentent environ 60 % de la fiscalité prélevée par la Communauté de Communes (360 000 € pour les taxes directes du budget général, 480 000 € pour la taxe sur les Ordures Ménagères, soit au total environ 740 000 €).

Au total, une somme de 40 000 € de plus avec une augmentation de la recette fiscale de l'ordre de 10 € par habitant (6 € par habitant avec les résidences secondaires). Cela correspondrait, sous réserve de la transmission des bases par la Trésorerie Générale telles qu'elles ont été simulées, à une augmentation de 0.5 point du taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Pour mémoire, l'augmentation des taux du Conseil Général était de l'ordre de 0.8 à 1 point l'an passé, augmentation qui ne se produira pas cette année. Enfin, rappelons-le, il est proposé de ne pas augmenter les taxes sur les ordures ménagères qui, elles, représentent près de 60 % des impôts de la CCPM.

En fin d'explication sur la section d'investissement, une mesure alternative peut être discutée, le recours à un emprunt d'équilibre sur deux opérations mineures, permettant éventuellement de diminuer ce besoin de 20 000 €.

Les grandes lignes étant posées, le détail des dépenses et recettes de fonctionnement peuvent se décliner ainsi :

a) Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement est présentée en équilibre à hauteur de 1 315 000 € de dépenses et de recettes.

Les dépenses :

Elles sont quasiment stables, en réalité les postes évoluent de manière différente (moins de dépenses de transports scolaires, mais action OCMACS en plus) et il faut compter avec le fait que des recettes ont été rentrées en 2010 pour le compte du budget 2011 (voir plus haut), le décalage étant en fait de l'ordre de 100 000 € (solde dépenses/recettes) :

-Dépenses de fonctionnement courant : 323 000 € contre 438 000 € (hors transports scolaires, 323 000 € contre 324 500 €)

Hors transports scolaires, nous arrivons à économiser environ 1 500 €, malgré des retards de factures, ce qui est le produit des différentes économies expliquées plus haut (école de musique, APEF etc...).

Nous arrivons à **financer pour près de 10 000 € les premières actions sur l'OCMACS** (avec des subventions de l'ordre de 80 % en général)

-Dépenses de personnel : 220 000 € contre 170 000 € (OCMACS, programme nouveaux arrivants subventionnés)

Elles sont stables, voire en très légère baisse (économies sur le poste de Justine BOUTEILLE, celles-ci sont visibles en recettes de fonctionnement), **mais il faut ajouter 50 000 € de frais de personnel** du Comité de Développement pour l'OCMACS et le programme sur les nouveaux arrivants (Vincent BECERRA et Patricia ROQUES pour ½ temps), financées à **70 % pour le programme sur les nouveaux arrivants (sur un mi temps soit 14 000 €, soit 11 000 € de subventions)** et à **80 % pour l'OCMACS (sur 36 000 €, soit 27 500 € de subventions)**. Le coût net est en fait de 11 500 €.

-Une dépense de 14 000 € composée quasi intégralement pour permettre l'embauche d'un contrat passerelle en communication, et pour l'accueil au Syndicat d'Initiative de Dun les Places – à voir avec la Commune de Dun les Places-, financée à 70 % sur 6 mois.

-Chapitre 65 sur les dépenses diverses qui concernent essentiellement les financements attribués à la vie associative

Le montant passe de 200 000 € à 266 000 € pour des raisons différentes et expliquées dans la fiche technique correspondante :

-une somme de 20 000 € reste à verser au centre social, non versée en 2010,

-l'organisation par le centre social de la pause méridienne à Lormes et Brassy génère une dépense de 41 500 € sur les exercices de 2010 et 2011, prise en charge par les deux communes (28 000 €) et la CAF (13 500 €), soit par an, 7 000 € environ par commune, sommes intégralement remboursées par ces communes à la CCPM.

-le total restant relativement stable pour le reste.

Attention, pour mémoire, il faut bien distinguer les aides que nous accorderions aux associations structurantes :

-Centre Social dans le cadre de la convention : 135 000 € (dont 20 000 € pour 2010, soit 115 000 €) avec une recette de la CAF de 70 000 €, soit en coût net : 45 000 €

- Centre Social pour la pause méridienne : 41 500 €
- Comité de Développement** : 10 000 € (plus 11 500 € en coût de personnel valorisé)
- Office de Tourisme** : 42 000 € (9 000 € est perçu en Taxe de Séjour)
- Bassin Pédagogique** : 3 400 €

Au total 231 900 €, moins 90 000 € de recettes CAF à reverser au Centre Social, moins 28 000 € pour les communes, soit 113 200 € de coût net.

Et le montant proposé pour l'ensemble de la vie associative, portée par des bénévoles :

-L'enveloppe prévue -à 3 000 € près environ- est de l'ordre de 34 900 €.

Nous proposons la poursuite des aides aux associations, composées au total de centaines de bénévoles, comme **les nuits musicales de Bazoches**, la **course de côte de Lormes**, le **festival de Lormes**, **Pagayez Morvan**, la poursuite des partenariats engagés avec le **cinéma à Dun les Places** et l'association de loisirs, le festival **poésie de Bazoches**, le club d'escalade cantonal basé à **Empury**, le **salon du livre de St André en Morvan**, la saison culturelle de **Clin d'œil à Brassy**, le championnat de Bourgogne de **VTT à Dun les Places**, le club **cantonal de football** des jeunes, la compagnie **du Globe de St Martin du Puy**, le club **Kayak** cantonal, la rencontre **DREAM** et, peut être un ou deux nouveaux partenariats en cours de discussion.

Une enveloppe de 1 000 € avait été également votée en 2010 pour le soutien à l'accueil touristique au Point I de Bazoches.

-Pour les emprunts, malgré le nouvel emprunt sur l'étang du goulot, la somme reste stable (70 000 €), ce qui montre l'effort engagé sur la renégociation des emprunts.

-Une provision de 10 000 € à 15 000 € doit être disposée en dépenses imprévues, afin de ne pas créer de situations de tensions en fin d'année.

-Enfin il est mentionné le versement du FDT versé par le Conseil Général en 2010, qu'il faudra reverser en 2011 aux porteurs de projets.

b) Les recettes

-Frais de personnel : augmentation de **9 000 € du fait de la prise en charge du congé maternité** de Justine BOUTEILLE et prise en charge de l'emploi passerelle

-Remboursements divers : augmentation de l'ordre de **20 000 € par le reversement du budget annexe du SPANC sur le budget Général.**

-Une **légère hausse des recettes de la CAF (77 200 €)** sur les actions enfance jeunesse, car la fréquentation enfance jeunesse en 2010 a augmenté grâce au dynamisme de l'équipe du centre social, plus une aide de 12 800 € pour la pause méridienne, soit un total de **90 000 €.**

-Une stabilité des **dotations de l'Etat (DGF) à environ 180 000 €.**

-Une recette de **53 000 €** grâce au dossier monté par le **comité de développement** sur l'accueil des nouveaux arrivants et sur l'OCMACS

-Les **loyers** passent de 70 000 € à 95 000 € du fait de La Velotte (+ 20 000 € par rapport à 2010) et de l'étang du Goulot (+ 5 000 €),

-Une **recette technique de 30 000 €** due à la cession de véhicules en 2010, n'est pas inscrite au BP 2011.

-Cela génère un besoin de financement des impôts de l'ordre de 432 000 €, (voir explication plus haut) et une taxe de séjour stable à 9 000 €

-Enfin, l'**assurance** nous a remboursés environ 3 000 € pour les dégâts de Marigny l'Eglise (multi services)

Il est à noter que l'autofinancement dégagé (61 000 €), a pour fonction de rééquilibrer la section d'investissement (voir plus loin). La section d'investissement est aussi alimentée que par les amortissements (environ 137 000 € de virement par ce biais), servant en partie à compenser son déficit, et en partie à financer de nouveaux projets.

2° Section d'investissement :

Le total de la section d'investissement est équilibré à hauteur de 1 156 000 € environ, y compris les restes à réaliser.

Cette section d'investissement n'est pas encore **assainie définitivement**, après les difficultés rencontrées par le bouclage du plan de financement sur le multi services de Marigny l'Eglise où environ 40 000 € prévus en 2007 n'ont pu être récupérés sur les fonds européens (quote part du logement), le versement de l'indemnité en 2007 pour le domaine de Velotte. Cela a donc généré des reports négatifs, ajoutés à une non récupération partielle du FCTVA sur quelques programmes initiés avant 2008, comme le multi services de Marigny l'Eglise.

Au total, le déficit reporté est de 273 000 €, encore significatif, mais il commence à baisser légèrement par rapport au CA 2008 (279 000 €).

L'objectif de ce budget 2011 est de s'assainir un peu plus et de tendre vers l'équilibre réel à la fin de l'année. Cela permettra ensuite de dégager des marges de manœuvre.

Ce budget ne prend pas en compte, et ceci volontairement, de nouveaux programmes structurants dont les financements ont été demandés, et sur lesquels nous attendons des réponses au printemps.

Il s'agit de :

- L'aménagement d'un multi services à St Martin du Puy
- L'aménagement d'une voirie de desserte de l'entreprise MALVICHE à St Martin du Puy
- L'agrandissement du télé centre à Lormes

Ces projets feront l'objet de Décisions Modificatives en temps que de besoin. Ils devront être alimentés par les loyers à percevoir.

Les nouveaux programmes à inscrire sont les suivants :

- Installation volets au Multi service de Marigny l'Eglise : 3 300 € environ
- Travaux de toiture à la boulangerie de Dun les Places : 7 500 €
- Travaux au bâtiment économique et logement 48, rue Paul Barreau à Lormes en vue d'installer une activité de toilettage canin (qui dispose déjà d'une clientèle sur Tannay): 20 500 € (dont une partie effectué par le porteur de projet lui-même)
- Actions liées à l'Opération Collective OCMACS : 26 000 €, financé à 80 % en général, qui concernent essentiellement l'aide à l'équipement des marchés.

Quelques programmes sont en cours :

- La fin de l'action OPAH : reliquat de 8 500 € sur lequel des engagements ont été signés en 2008 en fin de programme

- La fin de l'étude Villages Avenir avec un reliquat de 9 000 €
- L'étude sur le bassin de slalom sur le CHaloux : 11 960 €, financé à 80 %
- La maison de santé : 598 000 €, les derniers financements tardent à arriver, mais nous espérons les obtenir prochainement (financement global : 80 %)

Afin de pouvoir équilibrer le budget sans emprunt significatif, il faut prévoir la vente de la maison dite Maison PECHARD sur Lormes. Des discussions ont été engagées, mais pour le moment, sans réelles avancées.

Cela étant, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, il est concevable, afin de limiter le besoin de financement direct sur la fiscalité en fonctionnement, de recourir à l'emprunt pour les opérations suivantes :

-Travaux Rue Paul BARREAU : 20 500 €

-Travaux Boulangerie de Dun les Places : 7 500 €

Total : 28 000 € (moins un besoin de financement de la section d'investissement de 4 981 €, soit 23 000 €).

Ce chiffre pourrait alors être retranché du besoin de fiscalité. Cela étant, il est nécessaire par ailleurs de vendre la maison PECHARD pour un montant de 55 000 €, ce qui n'est pas encore acquis.

3° Budget du SPANC : renforcer l'équipe pour améliorer le service à la population

Le budget du SPANC est désormais actif. Il permet de salarier en direct un nouvel agent en 2011, en plus de la mise à disposition d'Arnaud RAPIN.

Il est prévu dès lors environ 800 diagnostics sur 2011, ce qui génère environ 47 000 € de recettes directes de la prestation, et surtout 27 000 € d'aides directes de l'agence de bassin sur les diagnostics.

Compte tenu de ces éléments, un excédent de l'ordre de 20 000 € est à prévoir, qui serait reversé au budget général (quote part sur les frais de secrétariat, de logistique et d'immobilier).

Enfin, l'investissement du logiciel a été financé sans emprunt.

POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU SPANC

Le Président informe l'assemblée qu'une secrétaire a été employée en contrat aidé depuis le 1^{er} mars 2011 et qu'un nouveau technicien a été recruté à temps complet pendant 18 mois depuis le 1^{er} avril 2011, venant en complément du demi temps actuel, afin d'accélérer les contrôles sur le canton.

PROJET D'ETUDE SUR LA REFORME DU SYSTEME DE COLLECTE DES DECHETS

Une étude est en cours pour évaluer la pertinence de mettre en place la collecte au porte à porte des corps creux. Elle pourrait être mise en place dès septembre 2011. Elle permettrait de collecter une semaine sur deux, les déchets ultimes et les biodéchets d'une part, et les corps creux et les biodéchets d'autre part. La présentation de cette étude sera effectuée lors d'un prochain conseil communautaire.

POINT SUR LES DEMARCHES LIEES A LA REFORME INTERCOMMUNALE

Jean-Sébastien HALLIEZ et Fabien BAZIN exposent que plusieurs rencontres ont eu lieu entre les diverses communautés de communes du territoire du Pays Nivernais Morvan. Différentes solutions ont été étudiées, sachant que la réunion de plusieurs communautés de communes entraîne la fusion des compétences de ces collectivités, l'intégration de l'ensemble de leurs compétences et de leur fiscalité par le haut.

Au-delà du calendrier contraint par l'Etat, les élus réfléchissent aux opportunités que cette démarche pourrait représenter : plus d'intégration de compétences, plus d'intégration fiscale, et donc plus de DGF par habitant.

L'opportunité de financer des actions nouvelles, ou des projets économiques structurants est à étudier. Enfin, la mutualisation des ressources humaines peut aussi être un facteur de progrès, de même que pour le matériel, ou l'intégration de compétences comme la voirie permettant de réaliser des économies d'échelles.

La première réunion de la commission départementale de coopération intercommunale aura lieu début mai.

QUESTIONS DIVERSES

- Renouvellement du contrat de Justine BOUTEILLE-MARECHAL

Le contrat à durée déterminée de Justine BOUTEILLE-MARECHAL expire le 31 mai 2011. Le Président propose de la renouveler dans les mêmes conditions, et de reconduire la convention de mise à disposition auprès de la Mairie de Lormes.

- Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

Le Président propose à l'assemblée de renouveler le contrat enfance jeunesse dans sa forme existante (accueil de loisirs, relais d'assistantes maternelles, aide à la mobilité, soutien aux activités culturelles et sportives) et en poursuivant les actions prévues à l'avenant 2010 (accueil périscolaire de Lormes et Brassay avec le projet d'une extension de l'accueil périscolaire de Lormes pour 2011. Le conseil accepte à l'unanimité.

- Désignation d'un représentant de la CCPM au conseil d'administration du collège

En remplacement de Maurice THEVENIN, le Président propose à l'assemblée de désigner un nouveau représentant de la CCPM au sein du conseil d'administration du collège Paul Barreau de LORMES. M. Christian OPIOLA présente sa candidature.

Le conseil communautaire confie à l'unanimité cette fonction à M. Christian OPIOLA .

- Choix de la société d'étude pour l'étude du bassin de slalom

Le Président propose de choisir la Société Hydraustadium pour l'étude de création d'un bassin de slalom et de free style sur le Chalaux pour un montant de 10000 € HT. Cette société est la seule présente sur le territoire français, donc l'appel n'est pas nécessaire. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le choix de ce bureau d'étude et autorise le Président à signer le devis.

- Emprunt finançant le camion des ordures ménagères

Le Président informe le conseil que l'emprunt réalisé en décembre 2010 pour financer l'acquisition du nouveau camion des ordures ménagères est caduque. La Caisse d'Epargne propose une nouvelle offre pour un montant de 157000 €, à amortissement constant, au taux de 3,37 % sur une durée de 7 années.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette offre et autorise le Président à signer la convention.

- Adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne

L'ANEM a vocation d'offrir aux collectivités locales adhérentes, des moyens appropriés pour défendre les intérêts économiques, sociaux et environnementaux de la montagne reconnue à l'article 8 de la loi Montagne.

L'article 1 de cette même loi consacre le principe suivant lequel « La République Française reconnaît la montagne comme un ensemble de territoires dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national.

Le Président propose d'adhérer à cette association, sachant que cette adhésion est gratuite en 2011, puis 100 € si la population classée montagne dans l'EPCI est égale ou inférieure à 2000 habitants, de 300 € de 2001 à 5000 habitants.

Le conseil communautaire décide d'adhérer à l'ANEM.

- Modification des statuts de l'EPCC

Le conseil communautaire décide d'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes Entre Loire et Forêt et d'accepter les statuts tels que modifiés et annexés ci-après.

- Avance à l'Office du tourisme intercommunal

Le Président informe l'assemblée de la demande effectuée par l'Office du Tourisme Intercommunal qui souhaite obtenir le versement d'une partie de la subvention due pour 2011 de manière anticipée. L'association aurait besoin de 10000 € de manière urgente.

Le Président propose que cette somme soit versée par anticipation au vote du budget prévu fin avril et qu'elle soit ensuite déduite de la subvention annuelle que le conseil communautaire voudra bien lui attribuer lors du vote du budget.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, approuve la proposition et autorise le Président à mandater la somme de 10000 € de manière anticipée.

- Collecte et transport du verre

Le Président précise à l'assemblée que la SAS Bourgogne Environnement ne peut plus assurer la collecte du verre depuis le 1^{er} mars 2011. Les établissements GACHON de Créancey (Côte d'Or) ont repris cette mission. Il convient donc d'établir un avenant au marché en conservant les mêmes conditions.

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve la proposition et autorise le Président à signer l'avenant.